

LE P'TIT MAILLOTIN**... et les circuits courts**

L'appel aux circuits courts dans la restauration scolaire continue à prendre de l'ampleur. L'emploi de produits frais et cuisinés sur place doit notamment remédier au gaspillage dans les cantines. Le P'tit Maillotin se souvient ne pas avoir eu droit aux produits frais quand il a fréquenté les selfs de son collège ou de son lycée. C'était il y a un moment... Il se souvient aussi des assiettes que ses camarades avaient à peine touchées. Si elles avaient été de meilleure qualité, peut-être auraient-ils tout mangé.

SAINT-FLORENTIN. Annulation. Le stage de pétanque programmé les 15 et 16 janvier organisé au boulodrome couvert de Saint-Florentin par le club de foot US Varennes, avec les champions du monde Marco Foyot et Christian Fazzino, est annulé en raison de l'évolution de la pandémie et des restrictions sanitaires. Il est remis à une date ultérieure. ■

À VOTRE SERVICE**L'YONNE RÉPUBLICAINE**

- **Rédaction.** Bât. 38 Adrien-Durand. Rue Jean-François-de-la-Pérouse, à Joigny. Tél. 03.86.92.16.50. centreyonne.yr@centrefrance.com
- **Abonnements.** Tél. 0.800.96.00.30 (gratuit).

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE. 32.37
HÔPITAL. Tél. 03.86.92.33.33.
POLICE MUNICIPALE.
 Joigny. Tél. 03.86.62.09.38.
 Migennes. Tél. 03.86.80.02.13.

Saint-Florentin.
 Tél. 03.86.35.34.47.
GENDARMERIE.
 Joigny. Tél. 03.86.19.34.50.
 Migennes. Tél. 03.86.80.11.17.
Saint-Florentin.
 Tél. 03.86.35.14.17.

Centre Yonne → Actualités**SOCIAL** ■ Les Jardins du Coteau accompagneront 25 chômeurs au début de leur parcours de retour à l'emploi**À Joigny, l'insertion passera par le jardin**

Des jardins d'insertion vont être aménagés à Joigny au cours du printemps pour accompagner des demandeurs d'emploi joviens.

Pierre-Emmanuel Erardpierre-emmanuel.erard@centrefrance.com

A Joigny, le chemin du retour à l'emploi pourra passer par les allées d'un potager pour certains. Des jardins d'insertion verront le jour sur le territoire de la commune cette année.

Les premiers coups de bêches et de pioches sont attendus dans le courant du printemps. La Ville a créé pour ce faire une structure adaptée baptisée Les Jardins du Coteau qui encadrera les demandeurs d'emploi dans les travaux de jardinage.

Plusieurs critères seront requis pour candidater. À commencer par être de la communauté de communes. « Les candidats devront être aussi éligibles aux critères de l'insertion par l'activité économique (IAE) et orientés par un prescripteur comme Pôle Emploi », indique Nicolas Soret, le maire (PS) de Joigny. Ces jardins d'insertion figuraient dans son programme aux dernières élections municipales.

25 jardiniers en contrats courts d'ici à trois ans

L'activité se développera crescendo. Soutenant quatre ou cinq salariés au début, les Jardins du Coteau devraient monter à seize employés au cours de ses deux premières années d'existence. Et



INSERTION. Les premiers coups de bêche dans les potagers des Jardins du Coteau qui auront lieu au printemps seront réservés aux demandeurs d'emploi joviens. PHOTO ILLUSTRATION THOMAS JOUHANNAUD

atteindre vingt-cinq personnes au bout de trois ans. « Ce sera son rythme de croisière, estime-t-il. Les contrats sont à durée déterminée de deux ans maximum. Il y aura un renouvellement régulier des effectifs. »

Trois personnes assureront l'encadrement des salariés : une cheffe de projet, un conseiller en insertion professionnelle et un chef de culture. « Ce dernier est en cours de recrutement, précise-t-il. Ils ont eu beaucoup

de mal à en trouver un. Les choses devraient se décanter dans les prochains jours. »

Les terrains exploités seront divisés en deux parties. Les Jardins du Coteau ont signé un bail avec la Ville pour s'occuper d'une parcelle de 1,5 hectare à côté des serres municipales et d'une autre de 7.200 m² donnant sur la rue de la Charbonnière, sur les hauteurs de La Madeleine. « L'étude des sols a montré qu'ils n'étaient pas pollués », as-

sure-t-il.

La structure prendra aussi pied de l'autre côté de l'Yonne notamment rue Georges-Vanneux sur des terrains en cours d'acquisition, dans le cadre de la politique de préemption.

Elle bénéficiera enfin de locaux dans les serres afin que les salariés puissent avoir des sanitaires, une salle de réunion, une cuisine, un vestiaire... « Quelques aménagements nécessaires seront effectués au cours de

l'année », ajoute-t-il.

Si la composition des cultures n'a pas été encore arrêtée, leur destination est, quant à elle, toute trouvée. « Les récoltes permettront d'alimenter nos cantines scolaires par le biais de circuits très courts », explique le maire. « Notre prestataire Élite restauration achètera les volumes produits », avance-t-il.

Des initiatives comparables dans le département

Le coût total du projet est de 1,6 M€. L'obtention de plusieurs subventions en fonctionnement comme en investissement lui a permis de se concrétiser. La Banque des Territoires (Caisse des dépôts et des consignations) a attribué 107.000 € répartis sur trois ans tandis que l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) versera 133.000 € également étalés sur trois années.

Plusieurs initiatives de ce genre existent déjà dans le département de l'Yonne. « Il y a les Jardins de la Croisière à Sens, cite Nicolas Soret. Ils accueillent entre autres une quarantaine de personnes en difficultés socio-professionnelles autour d'activités de maraîchage. À Joigny, Déclat Emploi connaît les meilleurs taux de réinsertions réussies dans la région, mais intervient plutôt sur les fins de parcours. Dans le cas des Jardins du Coteau, nous parlons de personnes en début de parcours d'insertion. » ■

Yonne
républicaine

35% DE RÉDUCTION SUR VOTRE ABONNEMENT D'UN AN

Votre journal en version 100% numérique pour 114€ AU LIEU DE 174€



ELIGIBLE AU
CRÉDIT D'IMPÔT

30%

VALABLE JUSQU'AU
31.12.22

1^{er} abonnement de 12 mois mini

OFFERT !
Une carte FNAC
d'une valeur de 15€



Offre valable du 1^{er} Novembre 2021
au 15 Janvier 2022

